

PROTECTION CONTRE LA VARICELLE (PICOTE)

Qu'est-ce que le vaccin contre la varicelle (picote)?

Le vaccin contre la varicelle protège contre une infection au virus varicelle-zona, le virus qui cause la varicelle. Le vaccin contient une forme affaiblie du virus qui ne cause pas la maladie.

Comment la varicelle se transmet-elle?

Le virus se propage facilement dans l'air lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue. Il peut également être transmis par le contact avec le fluide des cloques de varicelle d'une personne infectée.

Pourquoi le vaccin contre la varicelle est-il recommandé?

L'immunisation constitue le meilleur moyen de se protéger contre la varicelle. L'immunisation contribuera également à protéger les autres. Cela est particulièrement important dans le cas de la vaccination contre la varicelle, afin de protéger les femmes enceintes et leurs enfants à naître ainsi que les individus immunocompromis qui ne peuvent pas recevoir le vaccin contre la varicelle ou qui pourraient connaître de graves complications s'ils entrent en contact avec le virus de la varicelle. Bien que cela soit rare, certaines personnes pourraient contracter la varicelle même après la vaccination; la maladie sera toutefois beaucoup moins grave que si elles n'avaient pas été vaccinées.

Votre infirmière de la santé publique discutera avec vous du nombre de doses dont vous avez besoin, comme cela dépend de votre âge et de vos antécédents de vaccination contre la varicelle.

À qui le vaccin contre la varicelle ne devrait-il PAS être administré?

- Personne ayant eu une réaction allergique sévère à une dose précédente du vaccin contre la varicelle, ou à tout autre composant du vaccin (comme la gélatine ou la néomycine).
- Personne dont le système immunitaire est affaibli par la maladie ou un traitement médical
- Personne ayant reçu une transfusion sanguine ou d'autres produits sanguins au cours des douze derniers mois
- Toute personne faisant une forte fièvre ou une infection
- Femmes enceintes. Les femmes doivent éviter la grossesse pendant un mois après l'administration du vaccin contre la varicelle.

Le vaccin contre la varicelle est-il sûr?

Tous les vaccins recommandés par l'Agence de la santé publique du Canada et par le ministère provincial de la Santé et des Services communautaires sont sûrs et efficaces. Il est beaucoup plus sécuritaire de se faire vacciner que de contracter la varicelle.

Quels sont les effets secondaires courants du vaccin?

Les réactions courantes au vaccin comprennent de la sensibilité, de la rougeur et de l'enflure au point d'injection du vaccin. Une légère fièvre et une éruption cutanée, qui ressemble à la varicelle, mais avec moins de boutons, peuvent survenir environ deux semaines après la vaccination. La varicelle peut être transmise par le liquide dans ces boutons. Les effets secondaires graves sont rares et doivent être signalés à l'infirmière communautaire ou de la santé publique.

On peut donner de l'acétaminophène (p. ex. Tylenol®) pour soulager la fièvre ou des douleurs. L'AAS (p. ex. Aspirin®) ne doit pas être administré à une personne de moins de 18 ans en raison du risque du syndrome de Reye.

Pour obtenir des renseignements ou des services supplémentaires, communiquez avec la régie régionale de la santé de votre communauté.